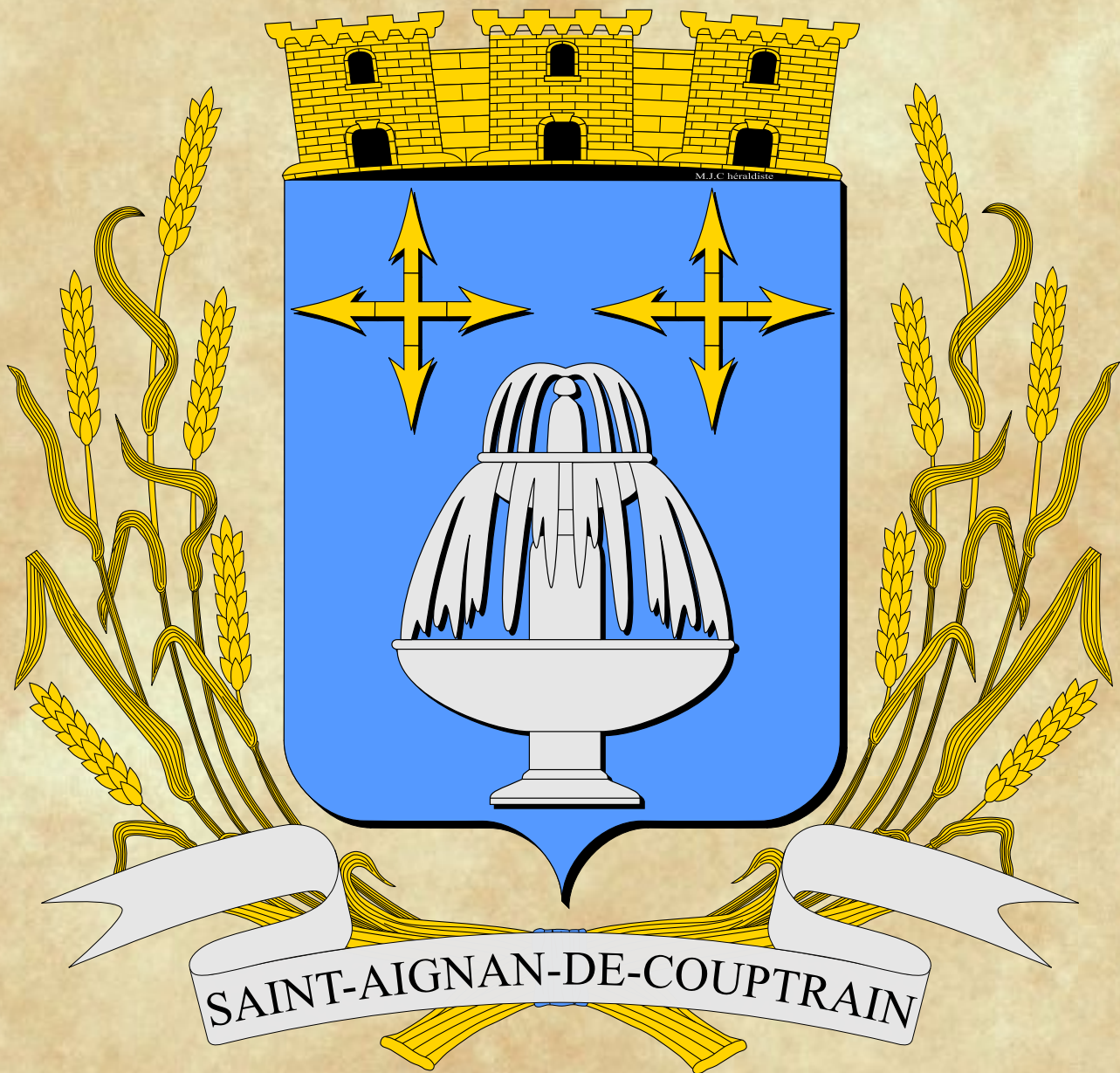


ARMORIAL COMMUNAL



"D'azur, à une fontaine d'argent, accompagnée en chef de deux croix constituées de quatre fers de lance adossés et joints d'or."

ÉTYMOLOGIE

Nom d'origine chrétienne faisant référence à l'évêque d'Orléans qui protégea la ville de l'assaut des Huns et de leur chef Attila. Le déterminant de Couptrain se rattache à la commune voisine.

BLASON

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté par la municipalité le 4 mars 1999.

L'azur indique la présence de plusieurs cours d'eau dont le Pont Cordon et l'Aisne principalement. Cette couleur rappelle aussi celle de l'ancienne province du Maine à laquelle se rattache Saint-Aignan-de-Couptrain. La fontaine symbolise le miracle de Saint Aignan qui en a fait jaillir une à la sortie du village en plantant son bâton dans la terre. Les croix formées par les pointes de lance sont la représentation de saint Aignan qui a résisté à Attila assiégeant Orléans. Les ornements sont deux gerbes de blé d'or, mises en sautoir par la pointe et liées d'azur afin d'honorer l'activité agricole de la commune. Le listel d'argent porte le nom de la commune en caractères majuscules de sable. La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

AJUSTEMENTS ET PRÉCISIONS HÉRALDIQUES

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre. L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan. L'azur est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sous la fontaine et les croix.

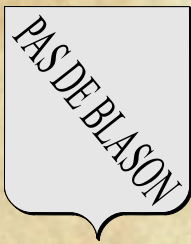
AUTRE(S) BLASON(S) CONNU(S)

La commune de Saint-Aignan-de-Couptrain n'a jamais réalisé ou fait réaliser d'armoiries différentes, respectant ainsi les règles héraldiques qui interdisent l'usage d'autre blason que celui qui a été initialement attribué, sauf dans des cas bien précis : Changement de nom ou changement de territoire (Cas par exemple des nouvelles communes se formant depuis la loi N.O.T.R.E.).

HISTORIQUE NOBILIAIRE

Les informations sont tirées des quatre tomes du Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne d'Alphonse ANGOT, 1900. L'indication « Famille non répertoriée » signifie qu'elle ne figure pas dans le dit Dictionnaire. Si les blasons ne sont pas décrits par M. Angot je précise l'endroit où l'on peut les observer.

--- o o o ÉTAT NOBILIAIRE DE LA COMMUNE DEPUIS LES ORIGINES CONNUES O o o ---



SAINT AIGNAN (De) : Famille non répertoriée. Alphonse Angot indique la chose suivante : « Walon de Saint-Aignan en 1098, Guy de Saint-Aignan vers 1140, sont mentionnés aux Cartulaires de Saint-Vincent (Abbaye de Saint-Vincent du Mans) et de Tiron (Abbaye Sainte-Trinité de Tiron). Étaient-ils seigneurs ou simplement paroissiens de Saint-Aignan ? ».

Pour ce qui concerne **Walon de Saint-Aignan** il est cité dans le cartulaire de Saint-Vincent, à la date du 24 octobre 1098 (Acte N°576). Il s'agit de l'attribution de l'église de Saint-Calais-du-Désert parmi les possessions de l'abbaye. Walon fait partie des personnes accompagnant les représentants de la dite abbaye. Effectivement il n'y a pas de mention de sa situation civile ; toutefois, contrairement à la plupart des autres accompagnants, il n'est pas membre du

clergé car cela est clairement indiqué (Moine, prêtre etc.). Comme l'acte concerne Saint-Calais-du-Désert, village voisin de Saint-Aignan, il est par conséquent fort probable que Walon soit effectivement seigneur afin de renforcer la légalité de l'acte concerné.

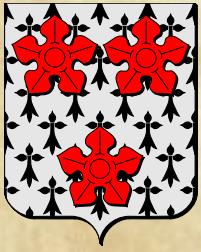
Pour ce qui concerne **Guy de Saint-Aignan**, il est cité dans le cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron en 1140 (Acte CCLIV). Il s'agit du don et de la confirmation de possession de l'église de Saint-Sulpice en Pail aujourd'hui disparue. Il est cité parmi les témoins de la transaction avec Maurice de Goron, Bellerus de Couptrain, Garin de Javron, Hamelin et Mathieu d'Averton. Là aussi il semble peu vraisemblable qu'il ne soit qu'un simple roturier vu l'importance de l'acte.

Cette famille ne se perpétuant pas elle n'a pas eu le temps de se doter d'un blason, l'Héraldique naissant vers 1120.



LAMBOUL (De) : Famille d'ancienne chevalerie qui posséda la seigneurie de Couptrain à la fin du XIII^e siècle, et les nombreuses terres de Lamboul qu'on connaît dans la région sont un indice de son importance à une haute antiquité. Dès le XIV^e siècle elle était représentée à Juigné-sur-Sarthe et se continue dans le Haut Maine, à Pirmil jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. **Charles de Lamboul** seigneur de la Trudonnière, fit ses preuves de noblesse en 1667 et portait « D'azur à trois étoiles d'or en pal ». Les étoiles sont 2 et 1 sur l'écu de **Charles de Lamboul** en 1581.

Michel est au nombre des nobles protestataires contre les prétentions de Charles de Valois en 1301. Robin était écuyer de la compagnie de Jean de Landivy en 1378. Huet, aussi écuyer dans la compagnie de Jean de Landivy en 1386, devint lui-même capitaine de 9 écuyers sous Charles VI, au Mans en juillet 1392. Sa compagnie à Étampes, le 6 décembre 1411, comptait 3 chevaliers et 46 écuyers dont les noms sont en majorité manceaux : Jean de la Feuillée, Jean de Baubigné, Jean d'Avaugour, Samson et Jean des Vaux, Macé de la Saugerie, Jean Fouquet, Robin de Coulonges, etc... etc. Guillaume, mari de Guyonne de Champagne, porta les armes pendant la deuxième période de la guerre de 100 ans, et fut bienfaiteur de Saint-Ursin. Charles, sieur de la Fresnaie, servait en 1577 sous les ordres du duc de Montpensier, avec ses trois fils : Louis, sieur de la Fouchardière ; Michel, sieur de La Motte ; Joachim, sieur de La Rivière. Tous quatre et **François de Lamboul** se trouvaient encore sous les armes en 1581, le père avec le grade de maréchal des logis.



LORE (De) : Famille qui a donné naissance au plus brave des capitaines manceaux des guerres anglaises du XV^e siècle. Elle tire son origine et son nom de la terre de Lore en Oisseau. Le premier ancêtre connu se nommait **André Leroux** (Andreas Rufus), qui paraît avec Eustache, sa femme, dans plusieurs contrats avec l'abbaye de Savigny en 1217. Son fils prend le nom de **Robert de Loyre ou de Lore** en 1237. Outre les aînés, qui continuèrent d'habiter la terre patrimoniale, d'autres branches possédèrent et habitèrent : Fresnay au Bourgneuf-la-Forêt et le Buron en Saint-Berthevin-la-Tannière, une terre en Morannes et d'autres en Thorigné-en-Charnie, Saint-Laurent en Anjou. Portait : « D'hermine à trois quintefeilles de gueules ».

Ambroise de Lore, l'intrépide champion de la cause nationale, naquit au château de Lore vers 1394, d'**Ambroise de Lore** et de Marie, bâtarde de Guillaume de Prez. Son grand père était **Robert de Lore**, qualifié chevalier. Il n'y a donc pas lieu, comme l'a fait d'Achon, de supposer deux personnages du nom d'Ambroise entre Robert et notre héros ; et c'est bien lui qui, en 1410, âgé de 21 ans environ, était l'aîné de trois frères, fils d'Ambroise et de Marie de Prez, lesquels avaient déjà « bonne volonté de servir à la guerre. Ambroise avait été marié prématurément et grâce à des manœuvres assez compromettantes de sa mère, veuve alors, et de sa grand mère, avec Guillaumette de Courcier, fille d'un riche et puissant chevalier du pays. Ambroise ne se ressentit point de toutes ces intrigues ; il avait bonne envie de servir contre les anglais ; on était en pleine et rude guerre ; il fit ses premières armes de bonne heure. Avant même que le Maine ne fût envahi, il alla combattre à Azincourt, puis s'attacha au comte d'Armagnac devenu connétable. Après différents combats au Bas Maine, autour du château de Courciers, nous le trouvons à Paris au nombre des compagnons de Tanneguy du Chatel, qu'il aide le 29 mai 1418 à soustraire le dauphin aux mains des Bourguignons, puis au poste du Pont de Charenton, qu'il défend pendant que le dauphin se tient à Melun. Rappelé dans le Maine, il s'empare de Fresnay, dont il est fait capitaine, continue la lutte avec vigueur avec Guérin de Fontaine sous le commandement du seigneur de Beauveau, gouverneur de l'Anjou et du Maine, et pendant dix ans mène une rude guerre de partisan qui ne laisse jamais l'Anglais en sécurité et qui reconforte les populations opprimées. Il perd Fresnay le 19 avril 1420, est fait prisonnier près de Villaines-la-Juhel, devient, à peine délivré, capitaine de Sainte-Suzanne, assiste à une série de batailles, mène sa troupe dans des chevauchées héroïques, préside à des combats singuliers. En 1422 avec le comte d'Aumale, le vicomte de Narbonne et le baron de Coulonches, il fait une campagne heureuse en Normandie. Deux combats sont livrés l'un au delà de Bernay, l'autre au retour, sur la route de Mortagne. **Lore** est à l'avant garde dans la marche en avant, à l'arrière garde dans la retraite. Au mois de septembre 1423, c'est lui qui, averti par la duchesse d'Anjou que les Anglais vont passer sur les frontières du Maine avec un convoi de 1200 bœufs et vaches enlevés des pâturages de l'Anjou, prévient le duc d'Aumale, prépare la bataille de la Brossinière et, le premier à l'escarmouche, décide la victoire par une attaque de flanc. Mais les insulaires reviennent toujours plus nombreux sur notre malheureux pays. Pendant l'été de 1425 Salisbury attaque Le Mans, vaillamment défendu par **Ambroise Lore** et Pierre Le Porc, capitaine de Mayenne, mais qui succombe pourtant après 20 jours, le 2 août. Sainte-Suzanne est prise quelques jours après et **Lore**, son gouverneur, prisonnier avec la garnison, paie 2000 écus pour sa rançon, puis se retire à Sablé pour reprendre la lutte sans défaillance. En 1426, il vient jusqu'en vue de Sainte-Suzanne surprendre à Ambriers Henri Blanche, qu'il capture avec sa troupe ; et pousse même une pointe hardie jusque dans les faubourgs du Mans, qui tombent un instant en son pouvoir. Quand Arthur de Richemont quitte le Maine pour aller à Chatellerault pendant l'automne de 1427, **Lore** et Le Porc bataillent toujours. Saint-Cenery, dont **Lore** a maintenu le commandement, où il soutient une première attaque de Falstaf, devient son centre d'opérations jusqu'à ce qu'il parte pour rejoindre l'élite de la chevalerie française sous les murs d'Orléans. Il se distingue sous les yeux de Jeanne d'Arc et la suite à toutes les étapes glorieuses de la route de Reims, souvent à l'avant garde et aux postes périlleux. Après le sacre du roi, il poursuit la campagne : A Troyes, Chalons, Laon, Soissons, Château-Thierry, sous les ordres du comte de Clermont. Il obtient le gouvernement de Lagny-sur-Marne, mais est envoyé à la fin de décembre par le duc d'Alençon, qui l'a choisi pour maréchal, défendre la place de Saint-Cenery contre laquelle les garnisons anglaises s'acharnent opiniâtement. Lui-même y est investi ; mais la nuit, il traverse les lignes ennemies et court à Chinon demander des secours au roi ; puis revient chasser l'anglais qui l'attend à peine. Le duc d'Alençon était entré en lutte avec le duc de Bretagne. **Lore**, qui commande à La Guerche, trouve moyen de ravitailler Pouancé assiégé par les Bretons, mais négocie entre les deux ducs et les réconcilie, le 19 février 1432. De Sablé, où il ne fait que passer, il se hâte d'accourir à Saint-Cenery au secours d'Armagnac, son brave lieutenant qui soutient un nouveau siège. Il campe à Vivoin et une autre partie de la troupe de secours sur l'autre rive de la Sarthe. Les anglais viennent les surprendre, ont d'abord le dessus. **Lore** est blessé et fait prisonnier, mais il se dégage, rallie son monde, remporte un avantage signalé et entre sans coup férir à Saint-Cenery, car les assiégeants ont décampé. Il put soigner en paix ses blessures et quand il se sentit remis en vigueur et santé, il entreprit une de ses plus audacieuses chevauchées, à travers 30 lieues de pays d'occupation anglaise. Une foire célèbre se tenait tous les ans dans les faubourgs de Caen, le jour de la Saint Michel, 30 septembre. **Lore** trouve aussi plaisant que profitable d'aller y faire une razzia de provisions et de prisonniers. Il part avec 700 hommes, traverse tout le pays sans donner l'éveil aux nombreuses garnisons, accomplit son coup de main avec un bonheur inouï et ramène 3000 prisonniers avec un butin immense. Ce furent alors des escarmouches sans fins entre Saint-Cenery et Fresnay. **Lore** bat d'Arondel à Grateil. Les anglais viennent le 1^{er} mai 1433 planter par bravade un mai sous les murs de Saint-Cenery, mais les manceaux le reportent pour amener les ennemis dans une embuscade où Ralph Hodeston, maréchal de Fresnay, est fait prisonnier et perd un grand nombre de ses hommes. Saint-Cenery succombe pourtant cette même année 1433, entre le 5 septembre et le 26 novembre. La femme d'**Ambroise de Lore** était, dit-on, dans la place. On ne la retient pas prisonnière car le 26 novembre elle obtient un sauf conduit pour aller, à partir du 10 décembre, pendant trois mois, avec Jean de Cordon, son serviteur, quatre hommes, quatre femmes et deux pages, à Saint-Cenery, La Ferté, Sablé, Château-Gontier, Beaumont, Sillé ..., voler, gibayer et chasser. Pareille liberté lui est accordée le 8 mai 1434 pour aller hors l'obéissance du duc de Bedford. **Ambroise de Lore** était pendant ce temps là en Normandie avec le duc d'Alençon pour seconder les gens du pays qui commençaient à s'insurger contre leurs oppresseurs. Avec André de Laval il attaqua Venable, retranché dans l'abbaye de Savigny, le retrouva peu après à 10 lieues de Lassay ; lui tua 200 hommes et rentra à Laval d'où il était parti. Pierre Le Porc était de cette affaire. En 1435 c'est Matthieu Got et sa troupe, se rendant au siège de Saint-Denis, qu'il défait de compte à demi avec le sire de Bueil. Appelé lui-même par le roi pour le siège de Paris, il se signala encore par son habileté et son courage, contribua efficacement au succès et reçut du roi, avec le titre de conseiller et chambellan, la charge de prévôt de la capitale. Dans ces fonctions **Ambroise de Lore** sut réprimer les séditions et n'épargna pas les partisans des anglais ; c'est ce qui lui valut dans le journal d'un bourgeois de Paris la note de débauché n'aimant aucunement le bien commun. Ce sont calomnies qui couraient dans le parti anglais. On disait pour vrai, c'est toute l'autorité que le bourgeois de Paris invoque pour appuyer ses commérages scandaleux et les calomnies qu'il déverse sur tous les bons français, réservant toute sa pitié et ses éloges pour les anglais. Le prévôt ravitailla hardiment par la Seine les Français qui tenaient Pontoise assiégé et contribua à sa prise le 17 septembre 1441. Il mourut la veille de l'Ascension le 25 mai 1446. Il laissait veuve Catherine de Marcilly, sa seconde femme, fille du baron d'Ivry, et mère de plusieurs enfants, entre autres un fils, Ambroise, et une fille, Ambroise, qui épousa Robert d'Estouville, prévôt de Paris après le grand capitaine, son

beau-père. Catherine de Marcilly se remaria avec Pierre Petit, chevalier. Il y avait dans la succession d' **Ambroise de Lore** certaines coulevrines, canons et artileries.



POTIER DE GESVRES : Françoise Cueillettes se marie en 1523 avec **Jacques Potier**, dont la postérité a donné à la terre de Gesvres des titres et des honneurs inattendus. Louis fils de **Jacques Potier**, qui servit Henri IV avec dévouement, fit ériger Gesvres en baronnie en 1596 et Tresmes en comté en janvier 1608 ; il avait épousé Charlotte Baille et mourut le 25 mars 1630. **Louis Potier**, petit fils du précédent, né en 1613, de **René Potier** devenu en 1643, duc de Tresmes (77), et de Marie de Luxembourg, avait lui-même obtenu l'érection en marquisat de la terre de Gesvres. Il se fit tuer au siège de Thionville le 4 août 1645, eut comme successeur en son marquisat, François, son frère, qui fut tué un an plus tard au siège de Lerida, le 27 mai 1646, sans alliance lui aussi. Le marquisat de Gesvres ne fut jamais vérifié. **Léon Potier**, duc de Tresmes, frère des deux précédents, gouverneur du Maine, époux de Marie

Angélique du Val, fit donner, en 1670, à son duché de Tresmes le titre de duché prairie de Gesvres, titre qu'on ne doit pas appliquer à Gesvres du Bas Maine. Le marquisat de Gesvres était composé des trois châtelainies de Couptrain, Pré-en-Pail, La Pooté (St-Pierre-des-Nids), et valait 30000 livres de rentes, dit Colbert, qui ajoute que le duc et sa famille ont « toujours été fort aimés dans le Maine, ayant gouverné leurs peuples avec beaucoup de douceur et de prudence. **François Bernard Potier**, duc de Gesvres, eut comme fils aîné, François Joachim Bernard, duc de Gesvres, qui n'eut pas d'enfants de Marie Madeleine Émilie Mascrary, épousée en 1709 et morte en 1717. Son neveu **Louis Joachim Paris Potier**, fut envoyé en possession en 1752 des biens légués en usufruit à son oncle par **Louise Julie Potier de Gesvres**, sa grand'tante, comtesse de Revel, veuve de Charles Amédée de Broglie, et qui devait posséder en partie du moins la terre de Gesvres, car elle fait un don à l'église en 1752. Le dernier marquis de Gesvres, époux de Françoise Marie du Guesclin, taxée en 1790 pour un revenu de 4000 livres dans la paroisse de Gesvres, et qui déclarait sa résidence, en janvier 1792, à Paris, rue Saint Augustin, et à Crouy-sur-Ourcq (77), district de Meaux en juin 1793, périt sur l'échafaud révolutionnaire. Charles Juliot Lerardière écrit le 5 thermidor an II, aux maires et officiers municipaux de Gesvres : « **Potier de Gesvres** était un scélérat, il a conspiré contre la république ; il vient de payer de sa tête tous ses forfaits ». Les **Potier de Gesvres** passèrent à peine dans leurs domaines mayennais. Le château de Gesvres était probablement en ruine avant qu'ils possédassent la terre.

Portait : « D'azur, à deux mains dextres appaumées d'or ; au franc-quartier échiqueté d'argent et d'azur ». Dans certaines branches de la famille les mains sont d'argent. (Grand Armorial de France, Tome 5, page 358, Jouglas de Morenas.)



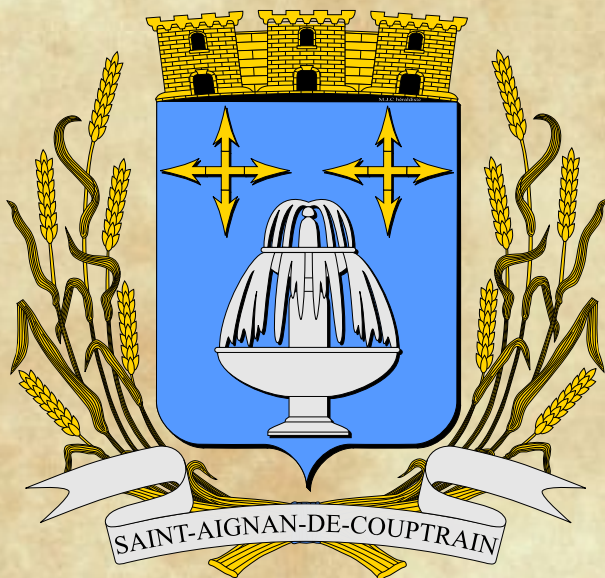
TRAGIN (De) : famille connue d'abord à Coulombiers (72), puis à Douillet (72), Saint-Georges-le-Gaultier (72), Marolles (72), posséda le Bas Maine le Puyz en Saint-Martin-de-Connée (53), la seigneurie paroissiale de Boulay (53), puis par acquisition sur les Potier de Gesvres, avant 1750, celles de Couptrain (53), Saint-Aignan (53), Prez-en-Pail (53), etc.....

Portait : « D'argent à trois fascés de sable ».

HÉRALDIQUE DES LIEUX HABITÉS DE LA COMMUNE

LE CHEF-LIEU

1. SAINT-AIGNAN-DE-COUPTRAIN



Pour les explications voir la première partie.

LES LIEUX HABITÉS